



Siège Social

Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

de BASABÜRÜA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Clément BOSOM

64560 LICQ-ATHEREY

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

de l'AAPPMA de Basabürüa

Samedi 22 février 2014 à 17 h 00 – Alçay-Sunharette-Alçabehety

Clément Bosom, Président de l'association étant souffrant le jour de l'Assemblée Générale, Nicolas Curutchague, secrétaire de l'association a assuré le déroulement de l'A.G

Début de séance : 17h15

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes (une trentaine), le Secrétaire adresse ses remerciements les plus sincères à la municipalité d'Alçay représentée par Jean-Pierre Cazanave, adjoint au maire Anicet Erreçarret, excusé, en convalescence.

Le secrétaire donne la parole à Jean-Pierre Cazanave après avoir remercié les Mairies de Haute-Soule, les propriétaires riverains, les bénévoles, partenaires financiers et les dépositaires des cartes.

Jean-Pierre Cazanave dit un mot de bienvenue en appuyant sur l'intérêt que porte la commune à la rivière Aphoura.

Introduction

En introduction, le secrétaire dresse un bilan saison de pêche :

Globalement, une saison compliquée avec beaucoup de fonte de neige et une sécheresse ensuite, le poisson a été difficile à tromper.

Une grosse satisfaction cependant, un nombre d'adhérents en croissance constante depuis la création de l'association. En 2013, l'association compte 465 membres actifs, pour 552 cartes vendues, en progression de 13% sur l'année 2012.

Une progression des adhésions démontrant l'attachement des pêcheurs à l'association et bien sûr au réseau hydraulique de Haute-Soule.

Les pêches électriques effectuées sur plusieurs secteurs montrent que de bons peuplements sont présents dans l'ensemble mais que certains ont particulièrement été touchés par les crues.

Crues dévastatrices (octobre 2011, novembre 2012, janvier 2014) qui ont visiblement eu un impact sur la reproduction et les peuplements en place.

Un argumentaire a alors été apporté sur les changements profonds que le climat connaît actuellement, crues à répétition, stress hydrique l'été, un cocktail détonnant provoquant des nuisances certaines.

De manière générale, il est rappelé que L'AAPPMA s'emploie à offrir un panel de parcours pêche attractifs et sportifs, à communiquer par le biais de son site internet et de son mémento, à initier les jeunes, à participer activement à la protection de l'environnement.

Il est rappelé par ailleurs que ce n'est pas elle qui fixe le prix des cartes de pêche, l'augmentation que l'on connaît actuellement découle uniquement de l'augmentation des taxes fédérales, nationale et départementale.

Un rappel est fait avec l'annonce des trois dépositaires (La Conserverie Hoberena à Licq, L'Office de Tourisme à Tardets et L'hôtel-Restaurant Uhaltia à Abense de Haut).

Il est rappelé que l'AAPPMA est particulièrement sensible à l'importance de l'activité pêche pour la vallée et qu'elle connaît mieux que quiconque la valeur du patrimoine piscicole dont elle a la gestion.

Elle entend donc bien continuer à assumer ses prérogatives, notamment celles liées à la protection de l'environnement et à la gestion halieutique comme son agrément l'y autorise.

Il n'est pas question pour elle que la fédération, qui n'a pas compétence en la matière, mène, ou dirige ces actions en lieu et place des associations de pêche.

Après ces quelques mots d'introduction, la parole est donnée à Gabriel Sagaspe, Trésorier de l'association, pour la présentation et le vote du bilan financier.

Bilan Financier 2013

Après avis favorable de Jean-Pierre Larrandaburu, Commissaire au compte de l'association, le bilan financier est présenté aux membres présents par le trésorier de l'AAPPMA, Gabriel Sagaspe.

Il en profite pour remercier l'ensemble des communes (Sainte-Engrâce ; Ossas-Suhare ; Tardets-Sorholus ; Alçay-Sunharette-Alçabehety, Charritte de Bas ; Montory ; Laguinge-Restoue ; Alos-Sibas-Abense ; Lichans-Sunhar, Larrau,) et les entreprises soutenant financièrement l'association (Ets Hastoy ; Ets C.R.I ; SHEM ; Crédit Agricole, Restaurant Berriex, Bar de Kakuetta, Camping Abense ; Crédit Agricole)

Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.

Le secrétaire remercie Gabriel Sagaspe.

Avant de présenter le bilan d'activité de l'AAPPMA, le secrétaire dresse le bilan des ventes de cartes 2013, globalement en progression (+13%).

Personnes Majeures :	176 cartes	
Interfédérales Majeures:	134 cartes	310 cartes (+26)
Femmes :	11 cartes (-1)	
Personnes Mineures :	45 cartes (+5)	
Découvertes :	70 cartes (-50)	
Vacances :	20 cartes (+6)	
Journalières :	80 cartes (+23)	
Timbres Halieutiques :	7 cartes	
Timbres Migrateurs :	10 cartes (+1)	
	TOTAL :	552 cartes
		465 membres actifs (+13%)

Bilan d'Activités 2013

Durant l'année, l'AAPPMA a :

- **1°)** Accueilli Jérôme Belhy pour un stage scolaire au sein de l'AAPPMA durant le printemps 2013.
- **2°)** Effectué des opérations de nettoyage des détritiques sur les bords des gaves du Larrau et du Saison.
- **3°)** Effectué un lâcher de 100 kg de truites adultes sur les 6 parcours enfants gérés par l'AAPPMA.
- **4°)** Participé aux opérations de régulation et d'effarouchement des **grands-cormorans** et des visons d'Amérique. Argumentaire effectué sur la nécessité de continuer à réguler cette espèce.
- **5°)** Réalisé 3 journées d'initiation pêche à l'intention des enfants du centre aéré de Tardets et de l'école primaire de Sainte-Engrâce.
- **6°)** Participé à diverses réunions durant l'année 2013 (Natura2000, SIGOM, Fédération, SHEMA, ONEMA).
- **7°)** Continué son travail sur son site internet (<http://basaburua.fr/>), remerciement adressé à Alain Létrange, webmaster du site
- **8°)** Effectué le remplacement et les ajouts de panneaux sur les parcours pêche et les réserves de l'association.
- **9°)** Officialisé le No-Kill du Larrau par l'obtention d'un arrêté préfectoral.
- **10°)** Participé à toutes les pêches d'inventaire ou de sauvetage effectuées sur son domaine de gestion durant l'année 2013.
- **11°)** Effectué des Alevinages :

Lâcher de 85000 truitelles réparties sur les cours d'eau du bassin versant.

Un argumentaire est alors apporté sur la pratique de l'alevinage :

Le secrétaire rappelle que l'AAPPMA effectue un alevinage réfléchi sur les cours d'eau connaissant des altérations physiques ou biologiques connues.

Un débat a alors lieu au sujet des conclusions apportées par un nouveau rapport concernant l'alevinage, un rapport partisan selon l'AAPPMA, avec beaucoup d'erreurs à la première lecture.

L'AAPPMA a le sentiment que la fédération tente, aux travers d'articles ou de rapports, de décrédibiliser l'action réalisée par certaines AAPPMA depuis plusieurs années.

Elle note que les lâchers massifs de truites « portion », déversées la veille de l'ouverture, ne choquent personne. Il en est de même pour les lâchers de tacons réalisés à grande échelle par Migradour.

- **12°)** Signé une convention de partenariat avec la SHEM.

Le secrétaire informe que l'AAPPMA a signé une convention avec la SHEM en vue d'effectuer un suivi environnemental commun sur les cours d'eau de Haute-Soule.

Jean-Charles Mazières, ingénieur hydrobiologiste à la SHEM a réalisé un exposé apprécié sur l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de ce protocole.

Chaque année, plusieurs inventaires, sur la présence d'invertébrés, sur le transport solide, sur la faune remarquable (Loutre, Euprocte, Desman) seront réalisés.

Des pêches électriques de sondage seront aussi réalisées pour compléter un rapport qui sera transmis annuellement à l'AAPPMA.

Une opportunité pour l'AAPPMA, ces données lui permettront de mieux connaître les peuplements en place, et surtout de mieux appréhender son mode de gestion.

- **13°)** Participé à la création d'un collectif d'AAPPMA :

Le secrétaire présente à l'assemblée les modalités de constitution d'un collectif d'AAPPMA du département suite à l'assemblée générale de la Fédération.

Ce collectif a pour objectif de porter communément des interventions auprès de la Fédération, de l'administration et des Collectivités Territoriales du Département.

Les points abordés à ce sujet ont porté sur :

- **La réciprocité actuelle, inéquitable financièrement :**

Certaines AAPPMA bénéficient de budget (Ventes de cartes + Caisse de réciprocité) jusqu'à 6 fois supérieurs à d'autres.

Avec les nouvelles règles fédérales, les grosses AAPPMA en nombre d'adhérents (proches des agglomérations) ne soutiennent plus financièrement les petites AAPPMA isolées alors qu'elles bénéficient pleinement de la réciprocité et de la mise à disposition des cours d'eau de qualité, notamment en zone de montagne comme en Haute-Soule, Aspe et Ossau.

Une demande a été faite par l'AAPPMA de Basaburua, à la Fédération, pour qu'un budget solidaire et mutualiste, garant de la réciprocité départementale, soit élaboré par le personnel fédéral.

Elle espère vivement une avancée d'ici l'assemblée générale de la fédération en juin 2014

- **La réciprocité non respectée par l'AAPPMA des Nives :**

L'AAPPMA des Nives s'affiche comme réciprocitaire dans le département alors qu'elle applique la non réciprocité sur le secteur d'Iraty Cize.

Cela, alors même que celle-ci s'est engagée, auprès du conseil général des Pyrénées Atlantiques, à gérer les baux de pêche de cette collectivité territoriale avec comme condition : « *le respect de la réciprocité à l'échelle de tout son territoire* »

Devant toutes ces incompréhensions, le secrétaire rappelle que l'AAPPMA de Basabürüa, au même titre que d'autres dans le département, ne se reconnaît plus dans cette réciprocité et s'étonne que le Conseil Général et la Fédération tolèrent cela malgré des courriers d'alerte adressés à leurs Présidents respectifs.

Le bilan d'activité est voté à l'unanimité de l'assemblée présente.

Perspective 2014

En 2014, l'AAPPMA a d'ores et déjà prévu :

- Alevinage : 70000 alevins, 1000 truitelles de deux ans seront déversés sur les cours d'eau de Haute-Soule.
- Parcours enfants : 100 kilos de truites adultes seront lâchés sur les parcours enfants.
- Initiation pêche : 3 journées de préviews pour les enfants (Alçay, Centre aéré).
- Animation du site internet.
- Renouvellement de la convention de partenariat avec la SHEM pour le suivi environnemental des cours d'eau.
- Edition d'un mémento propre à l'AAPPMA, tiré à 1000 exemplaires, à l'attention des pêcheurs (*le mémento étant déjà réalisé, un exemplaire est présenté et distribué à l'assemblée*).
- Projet de mise à disposition de carnets de pêche en collaboration avec la SHEM
- Habilitation d'un garde particulier

À 19h00, l'ordre du jour étant épuisé, Nicolas CURUTCHAGUE lève la séance.

L'assemblée se retrouve alors autour d'une collation offerte par l'association.

Pour le bureau,

Le président,

Clément BOSOM

Le secrétaire,

Nicolas CURUTCHAGUE